



Règlement

de la « Dictée du Neubourg »

La « dictée du Neubourg » est organisée par la ville du Neubourg.

Cette animation est ouverte à tous, adultes et jeunes, à partir du CM1.

La participation est libre et gratuite.

Il est recommandé de s'inscrire pour y participer, bulletin d'inscription à déposer à l'accueil de la mairie ou à transmettre par mail au service culturel, afin d'organiser au mieux la disposition des tables. Les inscriptions seront également prises le jour-même en fonction des places disponibles.

Les dates d'inscriptions sont précisées chaque année dans la communication autour de l'événement.

La participation à la « Dictée du Neubourg » implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Modalités de participation

- Le candidat se voit attribuer une copie, non nominative, ainsi qu'un stylo bleu.
- L'utilisation du téléphone portable, ouvrage ou tout autre support est interdite durant la dictée.
- La dictée sera suivie immédiatement d'une correction croisée.
- Trois catégories de participation (longueur et difficulté du texte adaptée) :
CM1-CM2-6^{ème}, 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}, adultes et lycéens.

Modalités de notation et de classement

- Pour l'orthographe, est considérée exacte, celle des mots qui apparaît dans les éditions les plus récentes du Petit Larousse sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison.
- Toute modification sur la copie est acceptée dans la mesure où elle est parfaitement lisible.
- Lors de la correction, le lecteur signalera les difficultés éventuelles et répondra aux questions des participants. Chaque candidat doit suivre le rythme de correction du référent.
- Les copies seront ramassées à l'issue de la dictée et redistribuées à d'autres candidats. Les candidats correcteurs vérifieront les erreurs et les reporteront sur la copie qu'ils corrigent.

Barème

- Le barème est le suivant, toute erreur : orthographe, accords, conjugaison... est comptabilisée pour un point. Ce qui relève de la ponctuation, des accents ou des majuscules-minuscules est comptabilisé pour une demi-erreur.
- Les meilleures copies sont reprises pour contrôle par des personnes référentes.
- La décision des membres du Jury est sans appel.
- Les lauréats de chaque catégorie ayant totalisé le moins d'erreurs recevront comme prix un bon d'achat en librairie.
- En cas d'égalité des lauréats, un tirage au sort sera réalisé pour récompenser deux lauréats seulement, par catégorie.

Commune du Neubourg